

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 MARS 2019

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20190326-DEL020-19-DE
Date de télétransmission : 01/04/2019
Date de réception préfecture : 01/04/2019

DELIBERATION N° DEL020-19

L'an deux mille dix-neuf, le 26 mars à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 20 mars 2019, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, C. PICCA, et
MM. T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, J.C.
GUERRE-GENTON, J. PAVAN, P. VERRI.

Pouvoirs :

M. BAH Rahim (Pouvoir à Habib El GARES, en date du 22 mars 2019)
M^{me} BEREZIAT Isabelle (Pouvoir à Jean-Claude GUERRE-GENTON, en date du 18 mars 2019)
M. BERTHOLLET Paul (Pouvoir à Jacques FABBRO, en date du 26 mars 2019)
M. DUBOIS Stéphane (Pouvoir à Chantal FERRACIOLI, en date du 26 mars 2019)
M^{me} GERACI Marianne (Pouvoir à Simone BRANON-MAILLET, en date du 20 mars 2019)
M^{me} LE CLOAREC Gisèle (Pouvoir à Christine PICCA, en date du 22 mars 2019)
M. MORIN Georges (Pouvoir à Pierre VERRI, en date du 21 mars 2019)
M. PERRIER Yves (Pouvoir à Sylvie CUSSIGH, en date du 25 mars 2019)
M^{me} ROULAND Chloé (Pouvoir à Daniel FINAZZO, en date du 25 mars 2019)
M. SERGENT Claude (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 26 mars 2019)
M^{me} TISON Christine (Pouvoir à Alberte BONNIN-DESSARTS, en date du 26 mars 2019)

Absents excusés :

M^{me} AMBREGNI Nadège
M. DUSSERRE Andy
M^{me} GONZALEZ Gisèle

M. JACQUES FABBRO A ETE ELU SECRETAIRE DE SEANCE.

OBJET : Modification des représentants de la commune au sein de la commission communale « accessibilité ».

Rapporteur : Pierre VERRI

Monsieur le Maire expose au conseil municipal,

La Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour « L'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », crée de nouvelles obligations pour les collectivités locales en fixant des mesures en matière d'accessibilité aux personnes handicapées et à mobilité réduite.

Ainsi, l'article 46 stipule que « dans les communes de plus de 5000 habitants, il est créé une commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées ».

Par délibération n°DEL021-14, en date du 8 avril 2014, le conseil municipal de Gières a approuvé la création de cette commission « accessibilité ».

Cette commission a pour rôle :

- de dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. Ce rapport est transmis en fin d'année, à monsieur le Préfet, à monsieur le Président du Conseil départemental, au Comité Départemental Consultatif des Personnes Handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport,
- d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées,
- d'élaborer des propositions de nature à améliorer l'accessibilité.

Le maire de la commune préside la commission et en arrête la liste de ses membres, a savoir :

- Les représentants de la commune :
 - Président : Pierre VERRI,
 - Vice-Présidente : Simone BRANON-MAILLET,
 - Maires-Adjointes : Alberte BONNIN-DESSARTS, Paul BERTHOLLET et Claude SERGENT,
 - Conseillers municipaux : Nadège AMBREGNI, Yves PERRIER et Chantal FERRACIOLI, Christiane EGEA
 - Extérieur : Joëlle BEAUGEON
- un représentant de La Métro, Grenoble Alpes Métropole,
- des représentants d'associations d'usagers et de quartier :
 - CNL (Confédération Nationale du Logement) Champ Rondet,
 - Bien Vivre à la Roseraie,
- des représentants d'associations de personnes handicapées :
 - APAJH : Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés,
 - ARIST : Association de Recherche et d'Insertion Sociale des Trisomiques,
 - Association Valentin Haüy,

En fonction de l'ordre du jour, des techniciens peuvent être associés.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

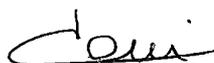
- d'approuver la nomination de Madame Christiane EGEA, conseillère municipale déléguée à la gérontologie et au projet d'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), en tant que nouveau membre et représentante de la commune, au sein de la commission communale « accessibilité ».
- de l'autoriser à signer tous documents et actes relatifs à ce dossier.

Conclusions : La présente délibération est approuvée, à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 26 mars 2019.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre VERRI.